



1
Jours

Le trésorier du Comité Social Économique

dans RESSOURCES HUMAINES - REPRESENTANTS DU PERSONNEL / Réf : JUR-ELUS-25

Objectifs de la formation

- Identifier les fondamentaux d'exercice du trésorier du CSE
- Appliquer les règles de droit dans la fonction de trésorier du CSE
- Utiliser les moyens à disposition du trésorier du CSE

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier les fondamentaux d'exercice du trésorier du CSE

- Identifier les possibilités de désignation du trésorier
- Décrire les rôles et missions du trésorier
- Déterminer les droits et obligations du trésorier

2. Appliquer les règles de droit dans la fonction de trésorier du CSE

- Appliquer les obligations comptables en fonction de la taille du CSE
- Distinguer le budget de fonctionnement de celui des Activités Sociales et culturelles
- Utiliser les obligations comptables relatives aux dépenses et recettes des budgets du CSE
- Déterminer les relations avec les services de l'état (URSSAF, ...)

Après-midi

3. Utiliser les moyens à disposition du trésorier du CSE

- Préparer et présenter le budget prévisionnel



- Rédiger la présentation des comptes et le rapport financier en fin d'exercice comptable
- Communiquer sur le choix des dépenses auprès du personnel

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Responsables et collaborateurs RH, Gestionnaires des relations sociales ou de l'administration du personnel, Managers en relation avec les représentants du personnel, membres du CSE

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

